

L'officialisation des Langues Nationales au Mali : Freins Institutionnels, Enjeux Didactiques et Perspectives d'Emancipation Linguistique en Contexte de Souveraineté Nationale

Idrissa Abdou MAIGA

Secrétaire Général-Université Internationale Privée d'Excellence
maiga.idrissa@uiemali.ac / maigaidrissa11@gmail.com

Résumé

Cet article analyse les enjeux linguistiques et didactiques liés à l'officialisation des langues nationales au Mali à la lumière de la Constitution de juillet 2023. Malgré cette avancée juridique majeure, l'usage effectif de ces langues reste marginal face à la prédominance historique du français. À travers une démarche qualitative reposant sur des entretiens avec des experts institutionnels (AMALAN, DNENF-LN, CNRE-NF), cette étude identifie les principaux freins à l'application de la réforme : l'absence de promulgation de la loi organique, le déficit d'instrumentation linguistique et les résistances psychosociales des élites et des populations. Les résultats mettent en exergue les bénéfices didactiques d'un enseignement bilingue et proposent des pistes d'opérationnalisation pour une souveraineté linguistique retrouvée.

Mots-clés : Officialisation linguistique, Didactique bilingue, Aménagement linguistique, Identité culturelle, Mali.

Abstract:

This article analyzes the linguistic and pedagogical issues surrounding the official recognition of national languages in Mali in light of the July 2023 Constitution. Despite this major legal milestone, the actual use of these languages remains marginal compared to the historical dominance of French. Using a qualitative approach based on interviews with institutional experts (AMALAN, DNENF-LN, CNRE-NF), the study identifies the main obstacles to implementing the reform: the failure to enact the organic law, the lack of linguistic tools, and psychosocial resistance among both elites and the general population. The findings highlight the pedagogical benefits of

bilingual education and propose ways to operationalize the reform in order to restore linguistic sovereignty.

Keywords: *Official linguistic status, Bilingual education, Language planning, Cultural identity, Mali.*

Introduction

Le Mali est un pays profondément multilingue, où une grande diversité de langues existe sur l'ensemble du territoire. Chaque langue nationale est l'expression vivante d'une communauté culturelle, historique et sociale spécifique, et constitue un vecteur essentiel d'identité, de savoirs traditionnels et de cohésion sociale. Ainsi, le bambara, le songhaï, le peul, le tamasheq, le sénoufo, le dogon, le bobo, le bozo, entre autres, sont parlés quotidiennement par des millions de Maliens à travers les régions. Ces langues nationales, bien qu'ayant une forte présence dans la vie quotidienne des citoyens, cohabitent avec le français, qui, hérité de la colonisation, a longtemps occupé le statut de langue officielle, langue de l'administration, de l'école, et des médias officiels.

Paradoxalement, le français hérité de la colonisation a longtemps conservé le monopole exclusif du statut de langue officielle, créant un fossé sociolinguistique majeur : seuls 17% des citoyens maîtrisent cette langue qui est la langue d'enseignement et de l'administration.

Les Assises Nationales de la Refondation et la Constitution de 2023 ont inversé cette tendance en promouvant les langues nationales au rang de langues officielles, reléguant le français au statut de langue de travail. Toutefois, un hiatus persiste entre le texte juridique et les pratiques de classe ou de l'administration, de façon générale. Dès lors, quels sont les obstacles institutionnels et techniques qui bloquent l'intégration scolaire et administrative de ces langues, et selon quelles modalités didactiques peut-on opérationnaliser cette réforme ?

Ce hiatus s'observe encore trois ans après l'adoption de la Constitution : la loi organique votée par le Conseil National de la Transition demeure, à ce jour, sans décret d'application, tandis que le PRODEC II et les structures chargées de l'aménagement linguistique (AMALAN, DNENF-LN, CNRE-NF) peinent à traduire l'ambition constitutionnelle en dispositifs opérationnels durables. Ces constats récents, corroborés par les entretiens institutionnels mobilisés dans cette étude, confirment l'actualité et l'urgence de la problématique soulevée.

Comme hypothèse, nous partons du fait que les facteurs qui bloquent l'officialisation des langues peuvent être l'influence de la langue française, le manque de document ou de personnels qualifiés pour traduire les textes et l'embarras du choix entre les 13 langues qui puisse remplacer le français, l'intégrer dans l'enseignement et d'en faire une langue de travail.

L'objectif est d'analyser de façon approfondie l'officialisation des langues nationales dans le contexte malien contemporain afin de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux linguistiques du Mali et d'apporter notre modeste contribution au débat national sur l'avenir linguistique de notre pays.

1. Cadre théorique

1.1. Écologie linguistique et bilinguisme institutionnel

L'analyse s'inscrit dans le prolongement de l'écologie des langues de Louis-Jean Calvet (1999), qui préconise une cohabitation fonctionnelle et harmonieuse entre langues exogènes et endogènes, évitant les rapports de domination glottophagique. Dans un autre sens, elle se renchérit par le bilinguisme institutionnel de Hamers et Blanc (1983) qui définissent le bilinguisme institutionnel comme la coexistence de deux langues officielles ou plus dans les institutions d'un État, avec des fonctions spécifiques assignées à chacune, souvent en lien avec des réalités politiques, historiques ou sociolinguistiques. De plus, les théories de la justice linguistique

d'Ayo Bamgbose (1991) et de Tove Skutnabb-Kangas (2000) fournissent les concepts nécessaires pour évaluer comment l'exclusion de la langue maternelle de l'enfant à l'école constitue une violation du droit à une éducation de qualité et un vecteur d'aliénation culturelle.

Louis-Jean Calvet (1999) considère les langues comme des systèmes vivants qui doivent coexister. Il montre que certaines langues comme le français dominent souvent les autres. Au Mali, il conseille de créer une politique où le français et les langues nationales s'appuient l'un sur l'autre. Calvet insiste sur l'importance d'intégrer les langues nationales dans les structures comme l'école et l'administration pour préserver la diversité et favoriser le développement. Elle contribue ainsi à notre réflexion sur les fondements d'une politique linguistique émancipatrice et équilibrée en contexte postcolonial.

Ayo Bamgbose (1991) explique que, dans beaucoup de pays africains, les langues européennes gardent le statut officiel, ce qui marginalise les langues locales. Cette situation crée un fossé entre les élites qui parlent français et la majorité qui maîtrise mieux sa langue maternelle. Bamgbose défend une officialisation progressive des langues africaines, en insistant sur leur rôle vital dans les communautés. Il souligne que ces langues doivent être mieux intégrées dans les institutions, notamment dans l'éducation, pour être des outils de développement, de cohésion sociale et de démocratie. Cette approche rejoint celle d'Ouane (2000) qui considère que valoriser les langues nationales revient à reconnaître leur potentiel éducatif, culturel et identitaire, et à leur accorder un statut fonctionnel dans la société. Elle constitue ainsi un fondement théorique central dans notre étude, qui vise à interroger les enjeux éducatifs sociaux et politiques liés à la reconnaissance des langues africaines dans une perspective de décolonisation linguistique.

Enfin, Skutnabb-Kangas (2000) propose une approche critique : l'officialisation est un acte de justice linguistique visant à

corriger les inégalités historiques entre langues dominantes et langues marginalisées, à travers une reconnaissance juridique et politique. L'on considère donc que l'officialisation linguistique est le processus par lequel une langue nationale obtient un statut légal lui permettant d'être utilisée dans les fonctions officielles de l'État, en vue de promouvoir la justice linguistique, l'inclusion et la souveraineté culturelle.

1.2. De la souveraineté à la justice linguistique en Afrique postcoloniale

L'officialisation linguistique désigne le processus par lequel une ou plusieurs langues nationales acquièrent un statut légal et institutionnel, leur permettant d'être utilisées dans les fonctions officielles de l'État, notamment dans l'administration, la justice, l'éducation ou les médias.

Plusieurs linguistes de renom ont tenté de cerner ce concept à travers des définitions précises et complémentaires. Pour Ayo Bamgbose (1991), ce processus est avant tout une décision politique : il confère à une langue des fonctions gouvernementales et éducatives, en la dotant de moyens normatifs et instrumentaux. Joshua A. Fishman (1974) l'envisage comme un acte de politique linguistique consistant à désigner une langue comme véhicule de la communication officielle dans un État ou une région. François Yvon (2001) insiste sur l'aspect fonctionnel : l'officialisation suppose non seulement la reconnaissance juridique d'une langue, mais aussi sa capacité à fonctionner dans tous les domaines sociaux stratégiques. Du point de vue postcolonial, Kamwangamalu (2000) voit l'officialisation comme un processus stratégique d'émancipation linguistique, souvent lié aux mouvements visant à promouvoir les langues locales au même rang que les langues exogènes. Djibril Samb (2003) y voit une dimension sociale et politique : l'officialisation désigne l'attribution d'un statut légal à une langue nationale pour son usage dans la vie publique, comme instrument d'égalité et de cohésion sociale. Claude

Hagège (2006), quant à lui, souligne que l'officialisation revient à donner à une langue un droit d'existence publique, à l'installer dans la sphère du pouvoir et à la doter d'outils normatifs pour son déploiement. Enfin, Skutnabb-Kangas (2000) propose une approche critique : l'officialisation est un acte de justice linguistique visant à corriger les inégalités historiques entre langues dominantes et langues marginalisées, à travers une reconnaissance juridique et politique. L'on considère donc que l'officialisation linguistique est le processus par lequel une langue nationale obtient un statut légal lui permettant d'être utilisée dans les fonctions officielles de l'État, en vue de promouvoir la justice linguistique, l'inclusion et la souveraineté culturelle.

Quant à la justice linguistique, nous la considérons comme l'ensemble des actions visant à reconnaître la richesse culturelle et la pertinence des langues locales dans la vie publique, éducative et culturelle. C'est donc une valorisation, une reconnaissance et une aura accordées à cette ou ces langues d'Afrique, singulièrement du Mali, en dépit de leur diversité. Calvet (2002) explique que la valorisation d'une langue consiste à lui accorder une visibilité sociale, un prestige et une reconnaissance officielle dans les domaines essentiels de la vie publique, tels que l'éducation, les médias, l'administration ou la justice. Bamgbose (1991) affirme que la valorisation des langues nationales passe par leur codification, leur introduction dans les systèmes éducatifs, leur emploi dans les discours politiques et leur utilisation dans les documents administratifs. Samb (2003) soutient que la valorisation des langues nationales est un acte politique et culturel qui permet de rétablir la dignité linguistique des peuples en rompant avec les pratiques coloniales d'exclusion linguistique. Ouane (2000) considère que valoriser les langues nationales, c'est reconnaître leur potentiel éducatif, culturel et identitaire, et leur donner un statut fonctionnel dans la société. Le Grand dictionnaire terminologique définit la valorisation

comme une « action de reconnaître la valeur de quelque chose, d'en accroître l'utilité ou l'impact, notamment par des mesures concrètes appliquée aux langues nationales, cela signifie : leur reconnaître une valeur linguistique, sociale, éducative et politique par des actes concrets d'institutionnalisation et d'usage public. La valorisation des langues nationales désigne donc l'ensemble des actions politiques, éducatives et culturelles visant à reconnaître, promouvoir et intégrer les langues locales dans les sphères officielles de la société, afin de renforcer leur légitimité, leur usage et leur prestige. Pour Diarra (2020),

[1] la langue est en effet l'instrument qui permet d'extérioriser l'histoire humaine, d'exprimer les expériences et même de réfléchir, car elle est un fait naturel qui est attaché au parcours l'existence de chaque individu. L'homme a besoin de connaître son histoire pour exister et jouer un rôle dans la construction et le développement de son environnement de vie : les valeurs culturelles, l'organisation de la société dans laquelle il vit, le parcours de l'humanité, les règles et coutumes de son environnement et la connaissance du monde si loin de lui.

Ainsi Diarra, dans cette sa thèse, met en évidence le rôle essentiel de la langue dans la vie humaine, plus précisément en Afrique où, plus qu'un simple moyen de communication, elle permet à l'être humain de transmettre son histoire, de partager ses expériences, d'exprimer sa pensée et de construire son identité. Elle relie chaque individu à sa culture, à sa société et à la mémoire collective. En donnant accès aux savoirs, aux valeurs, aux traditions et à la connaissance du monde, la langue devient un véritable outil de développement personnel et social. Ainsi, connaître et maîtriser sa langue, c'est mieux comprendre son passé, participer à la vie de sa communauté et contribuer à la construction de l'avenir.

2. Cadre méthodologique

2.1. Approche méthodologique

Cette étude adopte une méthodologie qualitative croisant recherche documentaire et enquêtes de terrain. Le corpus institutionnel comprend les rapports de l'AMALAN, de la DNAFLA et de l'UNESCO. En effet, une première étape essentielle de cette étude a consisté en une recherche documentaire approfondie, visant à poser les bases théoriques, contextuelles et historiques de la problématique linguistique au Mali. Cette phase préparatoire a permis de mieux comprendre l'évolution des politiques linguistiques nationales, les débats autour de l'officialisation des langues locales, ainsi que les diverses initiatives entreprises depuis l'indépendance pour promouvoir le multilinguisme fonctionnel.

Les sources consultées ont été sélectionnées en fonction de leur pertinence scientifique, institutionnelle et empirique. Il s'agit notamment :

- ✓ Des travaux de l'AMALAN (Académie malienne des langues nationales), qui ont fourni des éléments fondamentaux sur l'élaboration des alphabets unifiés, des grammaires standardisées, ainsi que la conception de supports pédagogiques dans plusieurs langues nationales ;
- ✓ Des publications de la DNAFLA (Direction nationale de l'alphabétisation fonctionnelle et de la linguistique appliquée), en particulier ses rapports annuels, ses statistiques sur l'alphabétisation en langues nationales, et ses guides méthodologiques utilisés dans les programmes éducatifs bilingues et les centres d'apprentissage ;
- ✓ De rapports d'organisations internationales, notamment ceux de l'UNESCO, qui ont apporté un éclairage comparatif sur

les politiques linguistiques en Afrique, le rôle du plurilinguisme dans l'éducation inclusive, et les recommandations pour une meilleure prise en compte des langues maternelles dans l'enseignement formel ;

- ✓ Enfin, de nombreux mémoires universitaires, thèses doctorales et articles scientifiques analysant l'introduction des langues nationales dans les systèmes éducatifs africains, avec un accent particulier sur les expériences du Mali, du Burkina Faso, de l'Éthiopie, du Sénégal et de l'Afrique du Sud.

Ces travaux nous ont permis d'identifier les principaux enjeux liés à l'officialisation des langues nationales, de recenser les expériences pilotes déjà menées (avec leurs succès et leurs limites), et de cerner les défis persistants, notamment en matière d'instrumentation linguistique, de formation des enseignants, de perception sociale, ou encore de cohérence législative. Elle a ainsi constitué une étape décisive dans l'élaboration du cadre d'analyse de cette recherche.

2.2. Échantillonnage et outils de collecte

L'outil principal utilisé pour la collecte de données est un guide d'entretien semi-directif. Le choix de l'entretien semi-directif vise à laisser une certaine liberté de parole aux acteurs interrogés, tout en orientant la discussion sur les thématiques centrales de la recherche que sont :

- Les facteurs qui bloquent l'intégration des langues dans les structures de l'État et dans l'enseignement.
- Les avantages de l'intégration des langues nationales dans les structures de l'État et dans l'enseignement.
- Les solutions à envisager pour rendre effective l'intégration des langues dans les structures de l'État et dans l'enseignement.

Le volet empirique repose sur quatre entretiens semi-directifs approfondis menés auprès de cadres décisionnels du secteur des langues au Mali, notamment la Direction Nationale de l'Education Non Formelle et des Langues Nationales (DNENF-LN), la Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle (CNRE-NF), l'Académie Malienne des Langues (AMALAN) et Calan-Mali (désignés anonymement comme Acteurs A, B, C et D). Les verbatim ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique centrée sur les verrous et les leviers de l'aménagement linguistique.

Tableau 1 : L'échantillonnage

Acteur	Structure
Acteur A	AMALAN
Acteur B	DNENF-LN
Acteur C	CNRE-NF
Acteur D	Calan-Mali

Source : Enquêtes personnelles

Ces personnes ont été choisies de manière raisonnée en fonction de leur expertise et de leur expérience dans la promotion des langues nationales.

3. Résultats : Les verrous de l'aménagement linguistique au Mali

L'analyse des entretiens révèle ces catégories distinctes d'obstacles :

3.1. L'influence historique du français

L'un des principaux obstacles identifiés est l'héritage linguistique colonial, qui a institutionnalisé le français comme

langue de pouvoir, de savoir et d'ascension sociale. D et A le résume en soulignant que « nous avons une tradition où les intellectuels ont été formés en français ». Ce monopole du français sur les fonctions administratives et éducatives a généré une dépendance linguistique. C et D vont dans le même sens en affirmant que « la population, surtout celle instruite, a du mal à se défaire de cette langue ».

L'influence du français dépasse donc la simple question linguistique : elle touche à l'identité des élites, à la conception même du progrès et du savoir, au point de marginaliser les langues locales dans leur propre espace culturel.

3.2. Le blocage politico-institutionnel

Bien que la loi organique relative aux modalités d'application de l'officialisation ait été votée par le Conseil National de la Transition (CNT), sa promulgation et son décret d'application se font attendre. Les répondants déplorent un manque de continuité historique, rappelant que les acquis de la pédagogie convergente et de l'Approche Par Compétences (APC) se sont érodés au gré des alternances ministérielles.

Par ailleurs, l'intégration des langues nationales dans les structures de l'État et dans le système éducatif malien se heurte à plusieurs obstacles, à la fois historiques, institutionnels, techniques et socioculturels. Ces blocages ne relèvent pas uniquement du manque de moyens, mais traduisent des résistances profondes liées à l'histoire coloniale, à l'organisation de l'État et aux représentations collectives.

Bien que des initiatives aient été prises dans le passé (comme la pédagogie convergente), elles n'ont souvent pas été poursuivies sur le long terme. B regrette que « de nombreux travaux ont déjà été réalisés, mais ils ne sont pas suivis d'actes concrets ». A

ajoute que « tout ce qu'on avait élaboré est en train de se perdre petit à petit », à cause des alternances politiques et du manque de continuité. La réforme linguistique exige une vision stable, un plan d'action progressif et une implication constante des pouvoirs publics, ce qui fait encore défaut.

3.3. Le déficit d'instrumentation et d'outillage

Les langues nationales manquent de lexiques spécialisés et de terminologies standardisées indispensables pour les domaines de l'administration moderne, de la justice et de la médecine. De surcroît, la production de manuels scolaires et scientifiques dans les treize langues demeure embryonnaire, faute de financements durables.

Pour que cette intégration fonctionne, il faut produire des supports adéquats : manuels, dictionnaires, lexiques, documents bilingues. A et B insistent sur « la traduction de tous les documents officiels en bilingue » C et D appellent à « instrumentaliser nos langues » en leur fournissant les outils nécessaires à leur utilisation professionnelle et scolaire.

Un autre frein majeur est le déficit en documentation adaptée aux langues nationales. D alerte : « nous n'avons pas assez de documents en langue nationale. » Ce manque se fait sentir dans tous les domaines : l'école, où les manuels sont rares ; la justice, qui manque de terminologie juridique en langues locales ; ou encore la santé, qui n'a pas de lexiques médicaux localement accessibles. Sans contenus pédagogiques et professionnels solides, l'usage effectif des langues nationales reste difficilement envisageable.

3.4. Les barrières psycho-sociales

Il subsiste une insécurité linguistique et des représentations dévalorisantes. Une partie de la population et des élites instruites manifeste des réticences à scolariser les enfants en langues

nationales, confondant l'apprentissage *de la langue* et l'apprentissage *dans la langue*.

Ainsi, cette résistance d'une partie de la population constitue un frein non négligeable. D et A rapportent que certaines familles déclarent : « mon enfant parle déjà français, pourquoi encore apprendre le bambara à l'école ? ». Cette réticence découle d'une confusion entre apprentissage de la langue et apprentissage dans la langue. Ils corrigent cette idée en précisant qu' « étudier dans une langue n'est pas étudier la langue ». Le rejet des langues nationales s'explique en partie par leur faible prestige social, souvent perçues comme inadaptées à l'avenir ou aux savoirs scientifiques. Il devient donc urgent de valoriser leur utilité et leur efficacité.

Aussi la réussite de cette politique dépendra-t-elle de la perception qu'en a la population. D propose que « les décideurs donnent l'exemple en envoyant leurs enfants dans les écoles où l'on parle et enseigne les langues nationales ». Un tel geste symbolique pourrait redonner de la légitimité aux langues locales et changer les représentations sociales qui les dévalorisent.

4. Discussion et validation des hypothèses : Les impératifs didactiques d'une éducation bilingue

L'hypothèse selon laquelle « Les facteurs qui bloquent l'officialisation des langues peuvent être l'influence de la langue française, le manque de documents ou de personnels qualifiés pour traduire les textes, et l'embarras du choix entre les 13 langues qui puissent remplacer le français. » est validée et confirmée.

En effet, l'influence du français est bien identifiée comme un obstacle majeur. Le poids historique du français, son association au savoir, au pouvoir et à la réussite sociale sont soulignés dans les propos des acteurs A, B, C et D.

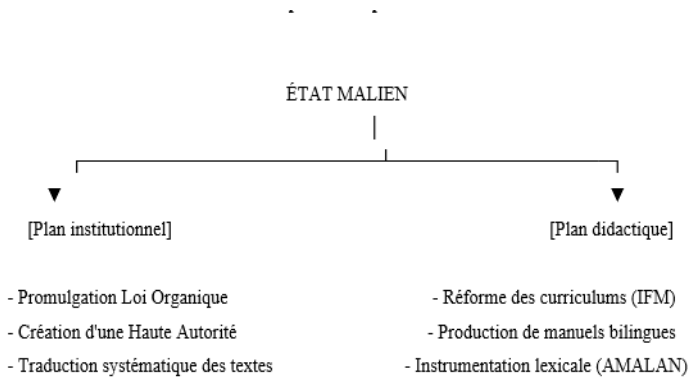
Le manque de documentation et de ressources humaines qualifiées est explicitement cité comme frein, notamment par D, qui insiste sur l'absence de documents adaptés dans les domaines scolaires, juridiques et sanitaires.

La multiplicité des langues nationales, bien que perçue comme une richesse, est présentée par A comme un facteur de blocage organisationnel et politique, car elle complique les choix de priorisation et l'unification de la politique linguistique.

Concernant le domaine éducatif, C pense que l'enseignement dispensé dans une langue non maîtrisée par l'apprenant (le français) aggrave donc le décrochage et limite l'assimilation des connaissances. Les données collectées prouvent que l'introduction de la langue première (L1) comme médium d'enseignement facilite les processus cognitifs : l'enfant comprend directement les consignes sans l'effort de double traduction. La maîtrise conceptuelle acquise en L1 favorise ensuite le transfert positif de compétences lors de l'apprentissage d'une langue seconde (L2) comme le français ou l'anglais, qui doivent dès lors être enseignées comme des disciplines vivantes et non plus comme les vecteurs uniques du savoir.

L'analyse des propos recueillis montre que l'intégration des langues nationales au Mali ne relève pas d'un simple projet éducatif. Pour tous les acteurs A, B, C et D, c'est un enjeu de justice sociale, de souveraineté culturelle et de développement national. Pour eux, si les freins sont réels - héritage colonial, manque de moyens, résistances sociales -, les avantages sont tout aussi puissants : meilleure réussite scolaire, accès élargi à l'information, affirmation identitaire et participation citoyenne. Pour que la politique linguistique soit le levier de transformation, il faudra une volonté politique ferme, un investissement durable, une production de ressources et une stratégie de sensibilisation claire. L'avenir du pays passe aussi par la réhabilitation et la valorisation de ses langues.

5. Recommandations pour une opérationnalisation effective



5.1. Recommandations institutionnelles et administratives

5.1.1. Promulgation immédiate

Les autorités administratives et politiques doivent rendre exécutoire la loi organique du CNT et budgétiser la mise en œuvre de la transition linguistique sectorielle. Pour ce faire, il faut promulguer et appliquer sans délai les textes législatifs existants et mettre en œuvre la loi organique sur les langues nationales votée par le CNT, en définissant un calendrier précis, des mécanismes de suivi et des financements sectoriels.

En outre, une Haute Autorité des Langues Nationales, indépendante, chargée de coordonner la politique linguistique de l'État doit être créée en vue d'inscrire les langues nationales dans les débats publics officiels et faire en sorte qu'elle encourage l'usage des langues nationales dans les sessions parlementaires, conseils municipaux, conférences et forums officiels, bref dans tous les domaines du service public.

Un autre élément, pas des moindre est d'exiger que les discours officiels, notamment présidentiels, ministériels ou préfectoraux

soient traduits et largement diffusés dans les langues locales majoritaires.

5.1.2. Bilinguisme administratif

Calvet (1999) précise que le bilinguisme institutionnel est un choix politique consistant à reconnaître et à mettre en œuvre deux langues ou plus dans les institutions étatiques, souvent à des fins d'équité, d'intégration ou de reconnaissance identitaire. Il faudra donc rendre obligatoires les versions bilingues (français/langue locale majoritaire) pour les documents d'état civil, la signalétique publique, les délibérations des collectivités territoriales et les textes de lois. Le législateur doit instaurer l'usage fonctionnel des langues nationales dans l'administration. Imposer que tous les documents administratifs (demandes, convocations, arrêtés, bulletins d'état civil) soient disponibles en version bilingue (français + langue nationale locale).

Il faut par ailleurs former les agents territoriaux à la rédaction, l'accueil et la communication dans les langues nationales couramment parlées dans leur zone de compétence. Rendre la justice plus accessible en langue locale afin d'élaborer des lexiques juridiques dans les langues principales (bamanakan, fulfulde, songhay, etc.) et former les greffiers, traducteurs et juges à leur utilisation.

Dans un autre sens, une autre stratégie peut renforcer l'usage des langues nationales, notamment exiger que les audiences impliquant des non-francophones se déroulent avec un interprétariat systématique.

5.1.3. Exemplarité politique

L'une des meilleures façons de diligenter la reconnaissance et l'usage de nos langues, les valoriser demeure surtout l'intérêt que les plus hautes autorités portent à celles-ci. Il faudra donc inciter les hauts dignitaires à prononcer leurs allocutions solennelles dans les langues nationales pour en restaurer le prestige social. Nous saluons au passage les sorties de plus en

plus fréquentes du président de la Transition en langue officielle bamanankan, même si ce n'est pas généralisé à tous les événements officiels.

5.2. Recommandations didactiques et pédagogiques

5.2.1. Refonte curriculaire

Généraliser progressivement les classes bilingues au premier cycle de l'enseignement fondamental en utilisant les langues nationales comme médium principal, puis comme soutien au second cycle. L'intégration des langues nationales comme langues d'enseignement principales dans le système éducatif dans son ensemble doit être une réalité : du premier cycle du fondamental comme langue d'initiation, comme langues de soutien au second cycle et comme langue de consolidation au secondaire et à l'université.

La formation initiale et continue des enseignants à l'usage pédagogique des langues nationales dans les curriculums des écoles normales doit être une priorité pour une plus grande assimilation de ces langues, surtout pour favoriser le développement et la diffusion de manuels et de supports adaptés aux programmes et aux différents niveaux de formation.

Cela passe par la traduction, voire la conception des programmes, des manuels, des guides pédagogiques, d'évaluations et l'intégration des outils numériques en langues nationales dans l'enseignement. Le ministère de l'Éducation nationale se doit d'encourager les partenariats entre ses services, les universités et les centres de recherche pour produire des ressources pédagogiques multilingues.

5.2.2. Formation des enseignants

Comme l'instruit le PRODEC II, intégrer de manière obligatoire la didactique des langues nationales et la linguistique africaine dans le tronc commun de formation initiale au sein des Instituts de Formation de Maîtres (IFM) et dans les autres instituts

supérieurs de formations de formateurs comme l'Ecole normale supérieure de Bamako qui envisage, déjà, l'ouverture d'un parcours de licence en Alphabétisation et Education Non Fonctionnelle en Langue Nationale. Ce qui permettra à coup sûr de former des enseignants qui prendront en charge la formation initiale de formateurs dans les IFM et par ricochet facilitera les pratiques enseignantes dans et en langues nationales.

5.2.3. *Instrumentation scientifique*

Pour que cette intégration fonctionne, il faut produire et mettre à la disposition de la communauté éducative des supports adéquats comme des manuels, des dictionnaires, des lexiques spécialisés en langues nationales, bref des documents bilingues. Comme susmentionné, les acteurs A et B insistent sur « la traduction de tous les documents officiels en bilingue ». Quant à C et D, ils appellent à « instrumentaliser nos langues » en leur fournissant les outils nécessaires à leur utilisation professionnelle et scolaire.

L'Etat, pour réaliser ce vœu, se voit dans l'obligation de créer les conditions nécessaires, notamment celles d'allouer des ressources pérennes à des organes comme l'AMALAN pour standardiser et numériser des lexiques techniques, médicaux, juridiques et scientifiques dans les langues nationales.

5.3. *Portée et contribution sociale de l'étude*

Au-delà de sa visée descriptive, cette recherche entend outiller directement l'action publique : en objectivant les blocages concrets identifiés par les acteurs institutionnels (AMALAN, DNENF-LN, CNRE-NF), elle fournit aux décideurs une base empirique pour prioriser la promulgation de la loi organique et l'allocation de ressources à l'instrumentation linguistique. Sur le plan social, elle contribue à la lutte contre l'exclusion scolaire des enfants non francophones, favorise l'équité d'accès au savoir et à l'administration pour les locuteurs des langues

nationales, et participe à la revalorisation symbolique d'identités culturelles longtemps marginalisées. Elle nourrit enfin le débat scientifique sur la souveraineté linguistique en Afrique postcoloniale, en proposant un cas malien documenté et actualisé susceptible d'éclairer d'autres contextes nationaux confrontés à des enjeux comparables.

Conclusion

Sur les plans théorique et méthodologique, cette étude a mobilisé les cadres de l'écologie linguistique, du bilinguisme institutionnel et de la justice linguistique, croisés à une démarche qualitative fondée sur l'entretien semi-directif auprès des acteurs clés de l'aménagement linguistique au Mali, afin d'interroger empiriquement les conditions concrètes de mise en œuvre de l'officialisation des langues nationales.

L'officialisation des langues nationales au Mali ne saurait se cantonner à une proclamation symbolique ou à une posture souverainiste. Sa réussite repose sur une planification linguistique rigoureuse et une ingénierie didactique ambitieuse. En outillant ces langues et en réformant la formation des maîtres, le système éducatif malien pourra jeter les bases d'une école inclusive, réconciliant enfin l'apprenant avec son environnement socioculturel, tout en maintenant une ouverture maîtrisée sur l'international.

Cette officialisation s'impose donc aujourd'hui comme un enjeu majeur de souveraineté linguistique, mais aussi comme un levier stratégique fondamental pour la refondation profonde du système éducatif, administratif et culturel du pays. À travers cette recherche, il a été clairement démontré que, malgré leur reconnaissance formelle dans la nouvelle Constitution, ces langues restent encore largement marginalisées dans la pratique quotidienne. Cette marginalisation trouve ses racines dans

plusieurs obstacles d'ordre juridique, institutionnel, technique et symbolique qui freinent leur pleine intégration.

L'enquête qualitative menée auprès des acteurs clés du secteur linguistique a permis de mettre en lumière que la prédominance persistante du français langue de prestige exerce une influence déterminante, contribuant à maintenir les langues nationales en marge. Ce constat est renforcé par un déficit criant en ressources pédagogiques adaptées, en terminologies normalisées, ainsi que par l'absence d'une loi organique claire et opérationnelle, véritable cadre indispensable pour garantir l'effectivité de l'officialisation. Toutefois, il est encourageant de constater une prise de conscience progressive au sein des acteurs concernés des nombreux avantages qu'offre l'usage effectif des langues nationales. Parmi ces bénéfices figurent une meilleure appropriation des savoirs par les apprenants, un renforcement de l'identité culturelle collective, une plus grande inclusion sociale, et un rapprochement salubre entre l'école et son environnement local. Face à ces constats, des recommandations précises ont été formulées afin de guider une réforme linguistique cohérente, progressive et réellement inclusive. Il est ainsi indispensable d'adopter un cadre juridique solide, qui formalise les modalités d'intégration des langues nationales, de développer leur instrumentation à travers la création de ressources techniques et pédagogiques, de former efficacement les acteurs éducatifs et administratifs, et d'impliquer activement la société civile dans ce processus de transformation. Il convient de souligner que l'officialisation ne doit en aucun cas être perçue comme une opposition frontale au français, mais au contraire comme une démarche complémentaire, enracinée dans la réalité sociolinguistique plurielle du Mali.

En définitive, la réussite durable de l'officialisation des langues nationales dépendra d'une volonté politique affirmée, d'une mobilisation multisectorielle concertée, et d'une valorisation sincère et réelle des langues parlées par la majorité des Maliens.

C'est à ce prix seulement que le Mali pourra construire une politique linguistique inclusive, qui soit porteuse d'un développement humain équilibré, d'une justice sociale renforcée, et d'une dignité culturelle retrouvée pour tous ses citoyens.

Bibliographie

BAMBOSE Ayo, 1991. *Language and the Nation: The Language Question in Sub-Saharan Africa*, Edinburgh University Press, Edinburgh

CALVET Louis-Jean, 1999. *Pour une écologie des langues du monde*, Plon, Paris

CALVET Louis-Jean, 2002. *Le Marché aux langues : essai de politologie linguistique*, Éditions du Seuil, Paris

DIARRA Abdramane, 2020. *Le Curriculum Bilingue dans l'enseignement fondamental au Mali: Etat des lieux de sa mise en œuvre*. Linguistique. Université Grenoble Alpes, Français. ⟨NNT: 2020GRALL019⟩. ⟨tel-03128785⟩.

DJITÉ Paulin G., 1993. *The Sociolinguistics of Development in Africa*, Multilingual Matters, Clevedon

FISHMAN Joshua A., 1974. *Advances in Language Planning*, Mouton, La Haye

FISHMAN Joshua A., 1974. *Language and Ethnicity in Minority Sociolinguistic Perspective*, Newbury House, Rowley (MA)

HAGÈGE Claude, 2006. *Combat pour les langues* (2e éd.), Odile Jacob, Paris

HAMERS Josiane F. et BLANC Michel, 1983. *Bilingualité et bilinguisme*, Pierre Mardaga, Bruxelles

KAMWANGAMALU Nkonko M., 2000. *Language Policy and Mother-tongue Education in South Africa: The Case for a Market-oriented Approach*, Georgetown University Press, Washington

MARCELLESI Jean-Baptiste, 1986, « Co-officialité et aménagement linguistique », in *Sociolinguistique*, N°2, pp. 45-58

OUANE Adama, 2000. *Vers une société plurilingue : le rôle des langues nationales dans l'éducation en Afrique*, Institut de l'UNESCO pour l'Éducation, Hambourg

RÉPUBLIQUE DU MALI, 2023. *Décret n°2023-0401/PT-RM du 22 juillet 2023 portant promulgation de la Constitution*, Bamako

SAMB Djibril, 2003. *Politiques linguistiques et justice sociale en Afrique postcoloniale*, IFAN, Dakar

SANGARÉ Abdoulaye, 2015, « Les barrières politiques et ethnolinguistiques à la réforme de l'enseignement au Mali », in *Revue Africaine de Didactique*, Vol. 8, pp. 112-129

SKUTNABB-KANGAS Tove, 2000. *Linguistic Genocide in Education—or Worldwide Diversity and Human Rights?*, Lawrence Erlbaum Associates, Mahwah

UNESCO, 2003. *L'éducation dans un monde multilingue*. Document de cadrage de l'UNESCO, UNESCO, Paris

UNESCO, 2010. *Pourquoi et comment investir dans les langues africaines : éducation et développement*, Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, Hambourg

YVON François, 2001. *Langues et fonctions sociales : enjeux de l'officialisation*. In : *Langage et société*, pp. 45-60, CNRS Éditions, Paris